

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail

Date de création : 9 novembre 1972 - Dernière mise à jour : 17 octobre 2011 (décret du 3 septembre 1991)

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
<p>A - Épaule</p> <p>Tendinopathie aiguë non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs.</p> <p>Tendinopathie chronique non rompue non calcifiante avec ou sans enthésopathie de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).</p> <p>Rupture partielle ou transfixiante de la coiffe des rotateurs objectivée par IRM (*).</p>	<p>30 jours</p> <p>6 mois <i>(sous réserve d'une durée d'exposition de 6 mois)</i></p> <p>1 an <i>(sous réserve d'une durée d'exposition de 1 an)</i></p>	<p>A - Épaule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**) avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins 3h30 par jour en cumulé. • Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**): <ul style="list-style-type: none"> - avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins deux heures par jour en cumulé. - avec un angle supérieur ou égal à 90° pendant au moins deux heures par jour en cumulé. • Travaux comportant des mouvements ou le maintien de l'épaule sans soutien en abduction (**): <ul style="list-style-type: none"> - avec un angle supérieur ou égal à 60° pendant au moins deux heures par jour en cumulé. - avec un angle supérieur ou égal à 90° pendant au moins deux heures par jour en cumulé.
<p>B - Coude</p> <p>Épicondylite.</p> <p>Épitrochléite.</p> <p>Hygromas :</p> <ul style="list-style-type: none"> ∞ hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du coude ; ∞ hygroma chronique des bourses séreuses. <p>Syndrome de la gouttière épitrochléo-olécrânienne (compression du nerf cubital).</p>	<p>7 jours</p> <p>7 jours</p> <p>7 jours</p> <p>90 jours</p> <p>90 jours</p>	<p>B - Coude</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux comportant habituellement des mouvements répétés de préhension ou d'extension de la main sur l'avant-bras ou des mouvements de supination et pronosupination. • Travaux comportant habituellement des mouvements répétés d'adduction ou de flexion et pronation de la main et du poignet ou des mouvements de supination et pronosupination. • Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude. • Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude. • Travaux comportant habituellement un appui prolongé sur la face postérieure du coude.

Désignation des maladies	Délai de prise en charge	Liste limitative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies
C - Poignet - Main et doigt Tendinite. Ténosynovite. Syndrome du canal carpien. Syndrome de la loge de Guyon.	7 jours 7 jours 30 jours 30 jours	C - Poignet - Main et doigt <ul style="list-style-type: none"> • Travaux comportant de façon habituelle des mouvements répétés ou prolongés des tendons fléchisseurs ou extenseurs de la main et des doigts. • Travaux comportant de façon habituelle, soit des mouvements répétés ou prolongés d'extension du poignet ou de préhension de la main, soit un appui carpien, soit une pression prolongée ou répétée sur le talon de la main.
D - Genou Syndrome de compression du nerf sciatique poplité externe. Hygromas : <ul style="list-style-type: none"> • hygroma aigu des bourses séreuses ou atteinte inflammatoire des tissus sous-cutanés des zones d'appui du genou ; • hygroma chronique des bourses séreuses. Tendinite sous-quadricipitale ou rotulienne. Tendinite de la patte d'oie.	7 jours 7 jours 90 jours 7 jours 7 jours	D - Genou <ul style="list-style-type: none"> • Travaux comportant de manière habituelle une position accroupie prolongée • Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou. • Travaux comportant de manière habituelle un appui prolongé sur le genou. • Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexions prolongées du genou. • Travaux comportant de manière habituelle des mouvements répétés d'extension ou de flexions prolongées du genou.
E - Cheville et pied Tendinite achilléenne.	7 jours	E - Cheville et pied <ul style="list-style-type: none"> • Travaux comportant de manière habituelle des efforts pratiqués en station prolongée sur la pointe des pieds.

(*) Ou un arthroscanner en cas de contre-indication à l'IRM.

(**) Les mouvements en abduction correspondent aux mouvements entraînant un décollement des bras par rapport au corps.

Equivalence ou similitude avec le régime agricole : tableau n° 39